

KOETZINGUE/RANTZWILLER

Périscolaire : « Nous avons pris une décision difficile et courageuse »

Suite à l'annonce de la dénonciation de la convention entre les mairies de Koetzingue et de Rantzwiller pour le périscolaire, Laurent Sutter, maire de la commune de Koetzingue, tient à expliquer les raisons de cette fin de contrat.

« Nous avons pris la décision difficile et courageuse de dénoncer la convention avec la mairie de Rantzwiller car les coûts liés au fonctionnement du périscolaire étaient trop élevés », explique Laurent Sutter, maire de Koetzingue, qui a annoncé, à la grande surprise des parents et des élus, que les enfants du village n'iraient plus au périscolaire de Rantzwiller, mais deux villages plus loin, à Magstatt-le-Haut (notre édition du 22 juillet).



L'accord entre les mairies de Rantzwiller et de Koetzingue pour le périscolaire prendra fin en décembre 2022. Photo L'Alsace/J.V.H.

Depuis plusieurs années, explique l'édile, la commune a vu sa participation aux frais de fonctionnement du périscolaire de Rantzwiller augmenter : « Nous

avons payé 29 905 € en 2017 et 55 208 € en 2020 pour un nombre presque équivalent d'enfants pris en charge. » Les frais de transport sont également entières-

ment financés par la mairie de Koetzingue.

Avec une situation financière de plus en plus instable au sein de la commune, la préfecture a tiré la sonnette d'alarme. Le besoin urgent de faire des économies et les coûts jugés insupportables par la mairie de Rantzwiller ont poussé Laurent Sutter à trouver une solution alternative : « Le périscolaire de Magstatt-le-Haut offre des services similaires pour une participation annuelle d'environ 8000 €. Le calcul était vite fait pour soulager les dépenses de la commune ».

Assainir à tout prix les finances de la commune

Lors des élections municipales, la liste de Laurent Sutter s'était engagée à réduire les dépenses de la commune pour redresser les finances. « Le problème ne date

pas d'hier. Il s'est déjà posé pendant les mandats précédents », déplore le premier magistrat de Koetzingue. Malgré plusieurs tentatives de négociations des coûts, aucun accord n'a été trouvé entre les deux villages voisins. La communication semble rompue. « Je trouve cela déplorabile que nous n'ayons pas pu trouver de terrain d'entente avec la mairie de Rantzwiller », ajoute-t-il.

La convention s'arrêtera le 31 décembre 2022. Il ne restera alors à la mairie de Koetzingue que 10 000 € à payer - et non 30 000 €, comme l'indiquait le maire de Rantzwiller. « La convention avec le périscolaire de Magstatt-le-Haut va bientôt être mise en place », poursuit le maire de Koetzingue. Les parents peuvent donc dès à présent inscrire leurs enfants au périscolaire pour la rentrée de septembre.

Valentine HEITZ

BARTENHEIM

Reg'Yo : la voiture pour Laura Lazzari

La fédération des associations de commerçants et artisans des 3 Frontières, Reg'Yo, a fait de nombreux heureux avec son opération « Op été en Reg'Yo 2021 ». Laura Lazzari a décroché le gros lot, en l'occurrence la voiture.

« C'est n'est pas possible, c'est une blague ! », s'étonne Laura Lazzari de Habsheim lorsqu'on lui annonce la nouvelle par téléphone. « Eh non, ce n'est pas une blague. Vous venez d'être tirée au sort et vous êtes l'heureuse gagnante d'une voiture », lui répond le comité de

Reg'Yo. Laura Lazzari, harsard de la vie, devait changer prochainement de véhicule et la voilà au volant d'une Twingo toute neuve d'une valeur de près de 13 000 € mise en jeu par l'association dans le cadre de l'opération « Op été en Reg'Yo 2021 ».

Près de 70 000 bulletins dans les urnes

Pour qu'elle remporte la voiture, il fallait que son bulletin soit piché par une main innocente parmi les 70 000 qui se trouvaient dans les différents urnes. Au-delà de ce lot important une trentaine

d'autres personnes ont eu la joie de recevoir des chèques cadeaux d'une valeur de 50, 100 et 200 €, ainsi qu'un séjour de deux jours à Europa Park.

La remise des différents lots aux gagnants était aussi une occasion pour Sabine Klein, la présidente de Reg'Yo, qui regroupe depuis sa création en 2008 les associations de commerçants de Sierentz, Bartenheim, Blotzheim, Hégenheim, Huingue, Hésingue, Kembs et Saint-Louis, de souligner « tout le dynamisme déployé de la part des commerçants pour l'attrait du commerce local ». A prio-



Sabine Klein remet les clés de la voiture à Laura Lazzari en présence des commerçants et des autres gagnants. Photo L'Alsace/J.-L.K.

ri, cela fonctionne, sachant que le chaland est toujours à la recherche de commerces de proximité avec des conseils personnalisés, du relationnel et du choix. « La concurrence est rude, mais nous

avons un esprit d'entraide entre commerçants pour réussir », a conclu Sabine Klein avant que tout le monde se retrouve pour un moment de convivialité.

Jean-Luc KOCH

BLOTZHEIM

Une messe pour Albert Schermesser

Le samedi 31 juillet, à 18 h, à l'église Saint-Léger de Blotzheim, Monsieur Joseph Kœber, enfant de la commune et actuel évêque de Makououé au Gabon, célébrera la messe en mémoire d'Albert Schermesser, son ami d'enfance.

Albert Schermesser est décédé le 8 mai après une vie vécue pleinement au service de son prochain et des paroisses de Michelbach-le-Bas et Blotzheim. Il a passé son enfance à l'ombre de l'École des missions qui était sa seconde maison. Après des études auprès des Spiritains à la maison Saint-Florent de Saverne, il fait une année de noviciat, puis trois années d'études de philosophie et d'écriture sainte.

En 1965, il a changé radicalement d'orientation en intégrant l'Éducation nationale en tant qu'instituteur et directeur de l'école des enfants défavorisés issus de l'immigration à Hombourg-Ottmarshem. En 1969, il est nommé instituteur-directeur à Ranspach-le-Bas. Il y resta jusqu'à son départ à la retraite en 2001.

Albert Schermesser a laissé beaucoup de souvenirs aux an-

ciens élèves : il incarnait le rigueur et le travail bien fait. Son métier le passionnait, il aimait transmettre son savoir. Maître formateur, il a accueilli de nombreux stagiaires (dont d'anciens élèves) qui ont apprécié ses grandes qualités pédagogiques. Il a fait profiter ses élèves de sa passion pour le ski, le chant, le théâtre, la nature et a organisé durant de nombreuses années la fête de la nature dans la forêt du Kraybach.

Albert Schermesser a mené, jusqu'à la veille de son décès, des activités diverses dans l'animation paroissiale en tant que chef de choeur de plusieurs chorales, d'organiste lors des enterrements et d'autres célébrations à Blotzheim et Michelbach-le-Bas. Il faisait preuve au quotidien de grandes qualités humaines : il était généreux, dévoué, disponible et infatigable. Il était un fin connaisseur de la liturgie en général et de la musique d'église en particulier qui lui permettait d'exprimer sa foi. Son départ laisse sa famille, ses amis les Spiritains, les choristes de Blotzheim et de Michelbach-le-Bas dans une profonde tristesse.

LANDSER

Plan de gestion des risques inondations : avis négatif

Le conseil municipal de Landser, réuni en séance estivale, a approuvé des demandes de subvention pour divers aménagements et émis un avis défavorable au projet de plan de gestion des risques inondations.

Afin de sécuriser une zone très passante sur son territoire, la commune de Landser envisage d'installer un feu tricolore à l'intersection de la rue du Rhin et de celle des Cygnes, et d'aménager un trottoir à proximité de cette intersection. Le plan de financement sera le suivant : mise en place du feu tricolore pour 53 051 € HT, subvention de la CEA (Collectivité européenne d'Alsace) : 13 220 € HT. Resterait à la charge de la commune : 19 830 € HT.

L'aménagement d'un trottoir est prévu pour un coût total de 19 666 € HT. Avec une subvention de la

CEA de 1440 € HT, il resterait à la charge de la commune : 18 226 € HT. Les subventions attendues vont être sollicitées.

Par ailleurs, Landser mandatera une subvention à Saint-Louis agglomération pour financer le remplacement des menuiseries ainsi que la mise en place de volets roulants à l'étage de la bibliothèque. Coût de l'opération : 6000 € HT, subvention de SLA : 3000 € HT, reste à la charge de la commune : 3000 € HT.

La maire expose le Plan de gestion des risques inondations (PRGI), élaboré à l'échelle du bassin versant Rhin-Meuse par le préfet pour la période 2022-2027 et actuellement en cours de consultation. Il le considère comme trop contraignant. L'estime, notamment, que ce plan a été proposé sans étude détaillée, ni concertation, et que le classement des zones arrière digue est

totallement irréaliste si l'on se réfère à l'expérience des gestionnaires de digue. En outre, ce plan ne prend pas en compte le rôle des digues et des aménagements hydrauliques dans la protection contre les inondations. Sa généralisation à tous les ouvrages le rend arbitraire et inapplicable en classant en aléas très fort des milliers de constructions dans le Haut-Rhin, alors même que le risque pour ces dernières n'existe qu'au-delà d'une crue centennale. Pour toutes ces raisons, le conseil municipal émet un avis négatif à ce projet de PRGI.

L'assemblée des élus adopte aussi la motion présentée par le conseil d'administration de la Fédération nationale des collectivités concédantes et des régions (FNCCR), relative au projet de restructuration d'EDF baptisé Hercule.

M.-C.S.

AUJOURD'HUI

L'ALSACE ET DNA SAINT-LOUIS

9, Croisée des Lys
68300 Saint-Louis
www.lalsace.fr ; www.dna.fr
Accueil guichet unique :
de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h
Tél. 03.89.69.59.23
alsaccetlouis@lalsace.fr ;
dnaaccstlouis@dna.fr
Service lecteurs
L'Alsace : 09.69.32.80.31
DNA : 03.88.21.56.78 ;
Rédaction
L'Alsace : 03.89.69.56.03
DNA : 03.89.70.34.13
alsredaction@lalsace.fr
dnaredaction@dna.fr
Publicité : 06.48.96.87.77.

URGENTES

Samu, médecins de garde : 15.

Sapeurs-pompiers : 18.
Police/gendarmerie : 17.
Clinique des 3 Frontières : 0.826.30.37.33.

Centre antipoison : 03.88.37.37.37.

Police municipale : 06.72.88.99.19.

Police nationale : 05.89.70.99.20.

Pharmacies : la pharmacie de garde est indiquée sur la porte de toutes les pharmacies. On peut aussi appeler le 3237 (0,34 € la minute) ou consulter www.pharma68.fr

Ambulance secours transfert animalier (Asta) : 05.89.89.27.11.

Centre de soins non programmés de Mulhouse : 3H, rue du Docteur-Léon-Mangency (à proximité du service des urgences de l'hôpital Émile-Muller). Ouvert du lundi au vendredi (sauf jours fériés), de 8 h à 20 h, sans rendez-vous. Tél. : 05.89.35.06.05. Site web : https://csnpmulhouse.fr

SERVICES

Saint-Louis agglomération : 03.89.70.90.70.

Déchetterie de Village-Neuf : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30, tél. 03.89.67.88.36.

Covid-19 : cellule d'information au public, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h au 0.800.130.000 et par mail à pref-covid19@haut-rhin.gouv.fr

Centre de vaccination Covid-19 (au forum Jean-Marie-Zoellé) : prendre rendez-vous, au 03.89.91.09.62, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, et sur www.doctolib.fr

LOISIRS

Médiathèques
Sierentz La Citadelle : www.mediathèques.pays-sierentz.fr ; tél. 03.89.83.83.20 et mediathèque@aggl-saint-louis.fr de 10 h à 15 h.

Saint-Louis Le Parnasse : de 9 h 30 à 18 h.

KEMBS : de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h. https://mediathèque.kembs.alsace

Bibliothèque Huningue : fermée.

Office de Tourisme

Pays de Saint-Louis, région des 3 Pays : 81 rue Vauban à Village-Neuf, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Tél. 03.89.70.04.49. Mail : info@saintlouis-tourisme.fr

Piscine
Pierre-de-Coubertin à Saint-Louis : de 9 h à 19 h 30. Réservations et paiement sur https://piscines.aggl-saint-louis.fr ou sur place.

MARCHÉS

Sierentz : place Dreyfus, de 8 h à 12 h.

Village-Neuf : au Palmrain, de 15 h 30 à 20 h.

68A-LO1 02